

Yannick KERLOGOT  
Député des Côtes d'Armor  
4<sup>ème</sup> circonscription

Guingamp, le 8 avril 2021

## Communiqué de presse

Aujourd'hui l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de loi relative à la protection des langues régionales et à leur promotion.

Je veux d'abord dire ma fierté et ma reconnaissance à toutes celles et ceux qui y ont contribué. Je tiens à saluer le travail opiniâtre des réseaux Diwan, Div Yezh et Kelenn Omp !, qui manifestent parfois, souvent à raison, mais qui réfléchissent et proposent des axes de progrès pour le breton. A travers eux, c'est à l'ensemble des défenseurs des langues dites régionales que je pense également.

En consultant des juristes, des fonctionnaires, des conseillers ministériels, en rencontrant des parlementaires de tous bords et de toutes régions, outremer compris, les militants des langues régionales ont trouvé un chemin que bien des élus n'avaient pas trouvé jusqu'à présent.

Ce qui a permis le vote d'aujourd'hui, c'est ce travail de fond. C'est aussi la reprise par le député Paul Molac de ces travaux, c'est l'enrichissement important qui a été fait par mes homologues du Sénat et l'engagement assumé par tous les députés bretons, tous, pour qu'une majorité puisse se construire, y compris contre un ministre ou d'autres députés qui ne pratiquant pas ces langues en avaient peur.

Sans l'expression du Président de la République à Quimper, sans la mobilisation de toutes et tous, sans l'engagement total de tous les députés bretons, cette proposition de loi ne serait pas passée. Au risque de décevoir ceux qui se sont mobilisés sur les réseaux sociaux ces dernières semaines, il n'y a pas de mandat impératif en France. Les 577 députés votent en leur âme et conscience. Il faut donc travailler à construire des majorités, même éphémères, au nom de causes qui rassemblent. Je me réjouis que cette intelligence collective se soit exprimée aujourd'hui pour défendre nos langues régionales.

Cette adoption est celle du dépassement, du rassemblement transpartisan et de la reconnaissance de notre patrimoine linguistique : de l'occitan, du catalan, du breton, du basque, du corse, de l'alsacien et de certaines de langues mélanésiennes comme le tahitien. Elles sont nombreuses et elles sont notre force. La France est riche de ses langues, comme le Parlement est fort de sa diversité.

Yannick Kerlogot, député des Côtes d'Armor.